

Séance du 28 Octobre 2024 à 20h00.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
14	13	14

Les membres du Conseil Municipal de RAHON, convoqués conformément à la loi se sont réunis à la mairie de RAHON en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr **Bernard PUSSET**

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, BONGAIN Cédric, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. CÉCINAS Quentin représenté par M. LOLLIOT Jean-Pierre

Absent : Néant

M. MERCET Daniel est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation :

23.10.2024

Date d'affichage de la convocation :

23.10.2024

Objet de la délibération :

Téléthon 2024

M. le Maire rappelle que le Téléthon se déroulera les 29 et 30 novembre 2024. Le foyer rural organisera des activités lors de ces deux jours. La section scrapbooking propose le défi CROP SOLIDAIRE du samedi 9h00 à 21h00. Le foyer rural organisera sa traditionnelle choucroute à consommer sur place ou emporter (à partir de 12h00) le samedi 30 novembre. Les « Bielles Brevannaises » seront présentes pour la choucroute de 12h15 à 13h45 et repasseront en fin d'après-midi pour la collecte des fonds. Tous les bénéfices seront reversés à l'AFM.

Une urne pour les dons en chèque ou en espèces sera disponible au foyer rural les 29 et 30 novembre 2024.

En 2023, la municipalité a fait un don de 300 € et offert l'apéritif et le café.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **DÉCIDE** de faire un don de 300 € en faveur du TÉLÉTHON pour l'année 2024 et d'offrir l'apéritif et le café.
- ✓ **AUTORISE** Mr le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Le Maire

**PUSSET
Bernard**

Le secrétaire
de séance

MERCET Daniel

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20241028-D_2024_50-DE



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture, le 28/10/2024

Séance du 28 Octobre 2024 à 20h00.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
14	13	14

Les membres du Conseil Municipal de RAHON, convoqués conformément à la loi se sont réunis à la mairie de RAHON en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr **Bernard PUSSET**

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, BONGAIN Cédric, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. CÉCINAS Quentin représenté par M. LOLLIOT Jean-Pierre

Absent : Néant

M. MERCET Daniel est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation :

23.10.2024

Date d'affichage de la convocation :

23.10.2024

Objet de la délibération :

Admissions en non-valeur

M. le Maire rappelle que les services de la Trésorerie de Poligny nous ont transmis une liste d'admission en non-valeur présentant, par titre ou article de rôle, un reste à recouvrer inférieur à 5.00 € ou pour des relances non fructueuses qui datent de 2011 et 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la liste d'admission en non-valeur fournie par la trésorerie
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

Le Maire

**PUSSET
Bernard**

Le secrétaire
de séance

MERCET daniel

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20241028-D_2024_50-DE



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture, le **28/10/2024**

Séance du 28 Octobre 2024 à 20h00.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
14	13	14

Les membres du Conseil Municipal de RAHON, convoqués conformément à la loi se sont réunis à la mairie de RAHON en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr **Bernard PUSSET**

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, BONGAIN Cédric, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. CÉCINAS Quentin représenté par M. LOLLIIOT Jean-Pierre

Absent : Néant

M. MERCET Daniel est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation :

23.10.2024

Date d'affichage de la convocation :

23.10.2024

Objet de la délibération :

Benne à déchets verts

M. le Maire, rappelle que la benne à déchets verts est gérée et à la charge de la commune de Rahon. A la suite d'un problème d'organisation du SICTOM, elle n'a pas été vidée pendant plus d'une semaine. La semaine dernière, elle a été vidée trois fois. Des personnes viennent de l'extérieur sous de nombreux motifs. Pour éviter les apports extérieurs, nous devons les faire payer et les avoir pris sur le fait. Comme nous ne savons pas la quantité amenée, nous leur demanderons le prix de traitement d'une benne soit 90.00 €. Nous apposerons une affiche pour expliquer la facturation aux personnes extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'accepter de faire payer les apports extérieurs au prix de 90.00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

Le Maire


**PUSSET
Bernard**

Le secrétaire
de séance


MERCET Daniel

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20241028-D_2024_51-DE



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture, le **28/10/2024**

Séance du 28 Octobre 2024 à 20h00.

Les membres du Conseil Municipal de RAHON, convoqués conformément à la loi se sont réunis à la mairie de RAHON en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr **Bernard PUSSET**

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, BONGAIN Cédric, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. CÉCINAS Quentin représenté par M. LOLLIOT Jean-Pierre

Absent : Néant

M. MERCET Daniel est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que le SIDEC a demandé de nous rencontrer car ils ont un projet de changer les fils nus par un câble torsadé rue du Moulin et rue du Bois. Ces travaux ne coûtent rien à la commune.

En revanche, le SIDEC nous propose de profiter de l'opération pour enfouir les réseaux.

Enfouissement réseaux BT, EP et RT Rue du Moulin 530 ml

	Réseau basse tension	Eclairage public	Téléphonie Fibre	Total
Financeurs	196 124.52 € TTC	13 445.37 € TTC	7 919.70 € TTC	217 489.59 € TTC
SIDEC (Récupération TVA)	35 522.52 € TTC		7 172.23 € TTC	42 695.08 € TTC
Commune	0.00 € TTC	40 336.11 € TTC	31 678.78 € TTC	72 014.89 € TTC
Total	231 647.36 € TTC	53 781.48 € TTC	46 770.71 € TTC	332 199.55 € TTC

Enfouissement réseaux BT, EP et RT Rue du Bois 360 ml

	Réseau basse tension	Eclairage public	Téléphonie Fibre	Total
Financeurs	133 216.65 € TTC	9 132.70 € TTC	5 379.42 € TTC	147 728.77 € TTC
SIDEC (Récupération TVA)	24 128.73 € TTC		4 871.70 € TTC	29 000.43 € TTC
Commune	0.00 € TTC	27 398.11 € TTC	21 517.66 € TTC	48 915.77 € TTC
Total	157 345.38 € TTC	36 530.81 € TTC	31 768.78 € TTC	225 644.97 € TTC

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20241028-D_2024_52-DE

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
14	13	14

Date de la convocation :

23.10.2024

Date d'affichage de la convocation :

23.10.2024

Objet de la délibération :

Enfouissement des réseaux

Le Maire



**PUSSET
Bernard**

Le secrétaire
de séance

MERCET Daniel

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture, le 28/10/2024

COMMUNE
De RAHON
Canton de TAVAU
(Jura)

EXTRAIT DE REGISTRE DES
DES DELIBERATIONS

2024-52 (suite)

Pour la commune, le coût serait :

Rue du Moulin	72 014.89 € TTC	sur	332 199.55 € TTC
Rue du Bois	48 915.77 € TTC	sur	225 644.97 € TTC
Total	120 930.66 € TTC	sur	557 844.52 € TTC

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
14	13	14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTÉ** de programmer ces travaux au budget 2025 2026
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

Date de la convocation :

23.10.2024

Date d'affichage de la convocation :

23.10.2024

Objet de la délibération :

Enfouissement des réseaux

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20241028-D_2024_52-DE



Le Maire

**PUSSET
Bernard**

Le secrétaire
de séance

MERCET Daniel

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture, le **28/10/2024**

Séance du 28 Octobre 2024 à 20h00.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
14	13	14

Date de la convocation :

23.10.2024

Date d'affichage de la convocation :

23.10.2024

Les membres du Conseil Municipal de RAHON, convoqués conformément à la loi se sont réunis à la mairie de RAHON en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr **Bernard PUSSET**

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, BONGAIN Cédric, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. CÉCINAS Quentin représenté par M. LOLLIOT Jean-Pierre

Absent : Néant

M. MERCET Daniel est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Eclairage public

M. le Maire rappelle que l'éclairage public a été changé entre les années 2014 et 2019.

Malheureusement, le matériel vieillit mal et nous changeons de plus en plus de lampes

Dans l'Union Européenne, il y a eu des discussions sur l'élimination progressive de l'éclairage à haute consommation d'énergie, y compris les ampoules au sodium, d'ici 2027. Ces mesures visent à réduire la consommation d'énergie, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à encourager l'adoption de technologies d'éclairage plus durables.

Nous avons demandé un devis à la société qui gère l'éclairage public. Il s'agit de la société RAICHON qui travaille aussi pour le SIDEC. Le devis est 42 139.40 € HT. Nous allons consulter le SIDEC pour connaître les aides dont on peut prétendre. Nous déposerons un dossier de demande de subvention.

L'assemblée propose de changer les luminaires hors service par luminaires leds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** de changer les luminaires hors service par des luminaires leds et de programmer le solde des travaux au budget 2025

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

Le Maire

**PUSSET
Bernard**

Le secrétaire
de séance

MERCET Daniel

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture, le 28/10/2024

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20241028-D_2024_53-DE



Séance du 28 Octobre 2024 à 20h00.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
14	13	14

Date de la convocation :

23.10.2024

Date d'affichage de la convocation :

23.10.2024

Les membres du Conseil Municipal de RAHON, convoqués conformément à la loi se sont réunis à la mairie de RAHON en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr **Bernard PUSSET**

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, BONGAIN Cédric, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. CÉCINAS Quentin représenté par M. LOLLIOT Jean-Pierre

Absent : Néant

M. **MERCET Daniel** est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Pont Rouge

M. le Maire rappelle que nous avons lancé une étude pour la réfection du pont rouge. Nous avons eu une subvention DETR de 50% pour l'étude. Le dossier de demande de subventions pour la rénovation du pont rouge est en cours d'élaboration avec la DDT. Nous avons un courrier de la CPEPESC FC (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et Chiroptères de Franche-Comté) Avant tout travaux, nous devons faire une étude sur les chauves-souris.

L'estimation des travaux pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ouvrage pour une limitation à 30 tonnes, s'élève à :

- Montant HT : 297 375.50 €
- Montant HT avec aléas 10% : 327 113.05 €
- Montant TTC : 392 535.66 €

M. LOLLIOT Jean Pierre propose de faire un essai de charge et contacte les entreprises habilitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PROPOSE** de faire un essai en charge
- **ACCEPTE** de lancer la rénovation du pont rouge et d'établir le dossier de demande de subventions
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

Le Maire

**PUSSET
Bernard**

Le secrétaire
de séance

MERCET Daniel

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture, le 28/10/2024

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20241028-D_2024_54-DE



Séance du 28 Octobre 2024 à 20h00.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
14	13	14

Les membres du Conseil Municipal de RAHON, convoqués conformément à la loi se sont réunis à la mairie de RAHON en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr **Bernard PUSSET**

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, BONGAIN Cédric, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. CÉCINAS Quentin représenté par M. LOLLIOT Jean-Pierre

Absent : Néant

M. MERCET Daniel est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation :

23.10.2024

Date d'affichage de la convocation :

23.10.2024

Objet de la délibération :

Echange terrain avec AF

M. le Maire rappelle que deux voies de circulation sont des propriétés de l'association foncière et qu'elles doivent être à la charge de la commune. Il s'agit de la rue du château (165 m) et du chemin des granges (325 m). L'association foncière céderait ces voies de circulation à l'euro symbolique et la commune prendrait en charge les frais notariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** cette cession de terrains au prix de l'euro symbolique et les frais notariés à la charge de la commune.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

Le Maire

**PUSSET
Bernard**



La secrétaire
de séance

MERCET Daniel

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20241028-D_2024_55-DE



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture, le **28/10/2024**